



Le Haillan

Mairie du Haillan
Département de la Gironde

Décision Municipale n°DM2025_03_42
Portant sur la signature d'avenants sur le marché 2023-12
« Rénovation et extension de la mairie du Haillan » et le marché 2022-02 « Maitrise d'œuvre »

La Maire de la Commune du Haillan,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui en précise les conditions d'exécution,

VU les délibérations n°08/20 du 10 juin 2020 et n°52/20 du 30 septembre 2020 qui donnent délégation au Maire pour prendre toutes décisions prévues à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir des avenants au marché 2023-12 « Rénovation et extension de la mairie du Haillan » et au marché 2022-02 « Maitrise d'œuvre », ayant pour objet d'acter les travaux en plus et moins-values ;

CONSIDERANT le montant HT des avenants par lot listé en annexe.

DECIDE

Article 1 : De confier aux différentes entreprises, les travaux ainsi que la maîtrise d'oeuvre inhérents aux avenants listés ci-dessous.

Le Maire

2023-12« Rénovation et extension de la mairie du Haillan »					
Lots	Intitulé	Entreprise	Montant initial marché HT	N°	Montant avenant HT
Lot 2	Fondations, gros œuvre	COBALTO	1 149 000 €	1	-10 299,89 €
				2	1 495 €
				3	-64 135,04 €
				4	1 210,95 €
				5	15 343,85 €
Lot 4	Structure bois, façades bois	LAMECOL	998 700 €	1	1 695,6 €
Lot 6	Etanchéité	ABC ETANCHEITE	142 595,71€	1	2 607 €
Lot 7	ITE	MR ENDUITS	417 000 €	1	10 000 €
				2	2 961,09 €
Lot 8	Menuiseries extérieures, occultations	RICHARD	590 000 €	1	986,55 €
Lot 9	Serrureries	LA FORGE	163, 253 €	1	- 955,24 €
Lot 10	Revêtement de sols, faïences	MINER	111 588,32€	1	3 593,13 €
Lot 11	Menuiseries intérieures, agencement	RICHARD	339 043,78€	1	3 562,4 €
Lot 12	Isolation, plâtrerie, cloisonnement, faux-plafonds	GENERALE BORDELAIRE DE CONSTRUCTION	354 981,24€	1	19 519,98€
				2	1 974,42 €
Lot 13	Peinture, signalétique, nettoyage	EIPF	98 683,43 €	1	9 792,94 €
Lot 14	CVPS	CENERGIA	667 000 €	1	Fusion Sageces/Cenergia
				2	595 €
				3	23 557,08€
Lot 15	Electricité	CEGELEC	512 882,06€	1	6 499,36 €
				2	1 786,14 €
				3	1 752,23 €
				4	15 098,31 €
Lot 17	VRD	ATLANTIC ROUTE	465 221,19€	1	1 422,99 €
				2	707,63 €
				3	3 110,1 €
				4	1 978,5 €
Sous total					55 860,09 €
2022-02« Maitrise d'œuvre »					
MO	Maitrise d'œuvre	ATELIER FGA	782 249,75 €	1	35 246,66 €
Sous total					35 246,66 €
Montant total des avenants					91 106,74

Article 2 : Les dépenses résultant de ces opérations seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la Ville de l'exercice en cours.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Fait au Haillan, le
La Maire,

31 MARS 2025

Andrea KISS.

Certifié exécutoire par Madame La Maire compte tenu :
-de sa réception en Préfecture :
-et de sa publication le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte